

Programme d'habitat de **La Mercerie**

PARCELLES
À BÂTIR

à partir de

12500 €*
TTC

LIVRET DE PRÉSENTATION

* tarifs hors frais de mutation et hors frais de branchements de réseaux divers.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Services Techniques Ville de Vire

1 rue de l'Artisanat - 14500 VIRE

Tél. : 02 31 66 27 90 - Email : foncier@ville-vire.fr

www.cc-vire.fr



Fréquemment, le souhait de se loger en maison, entourée d'espaces verts conduit les familles à s'éloigner de la ville pour construire. Dès lors, l'accès au travail, aux services et aux loisirs passe par l'emploi quasi-quotidien d'une, voire, de deux automobiles.

Rapprocher la maison des services qu'offre la ville pour limiter les déplacements, notamment entre le domicile et le travail, comptent parmi les principaux objectifs ayant guidé le projet de *La Mercerie*.

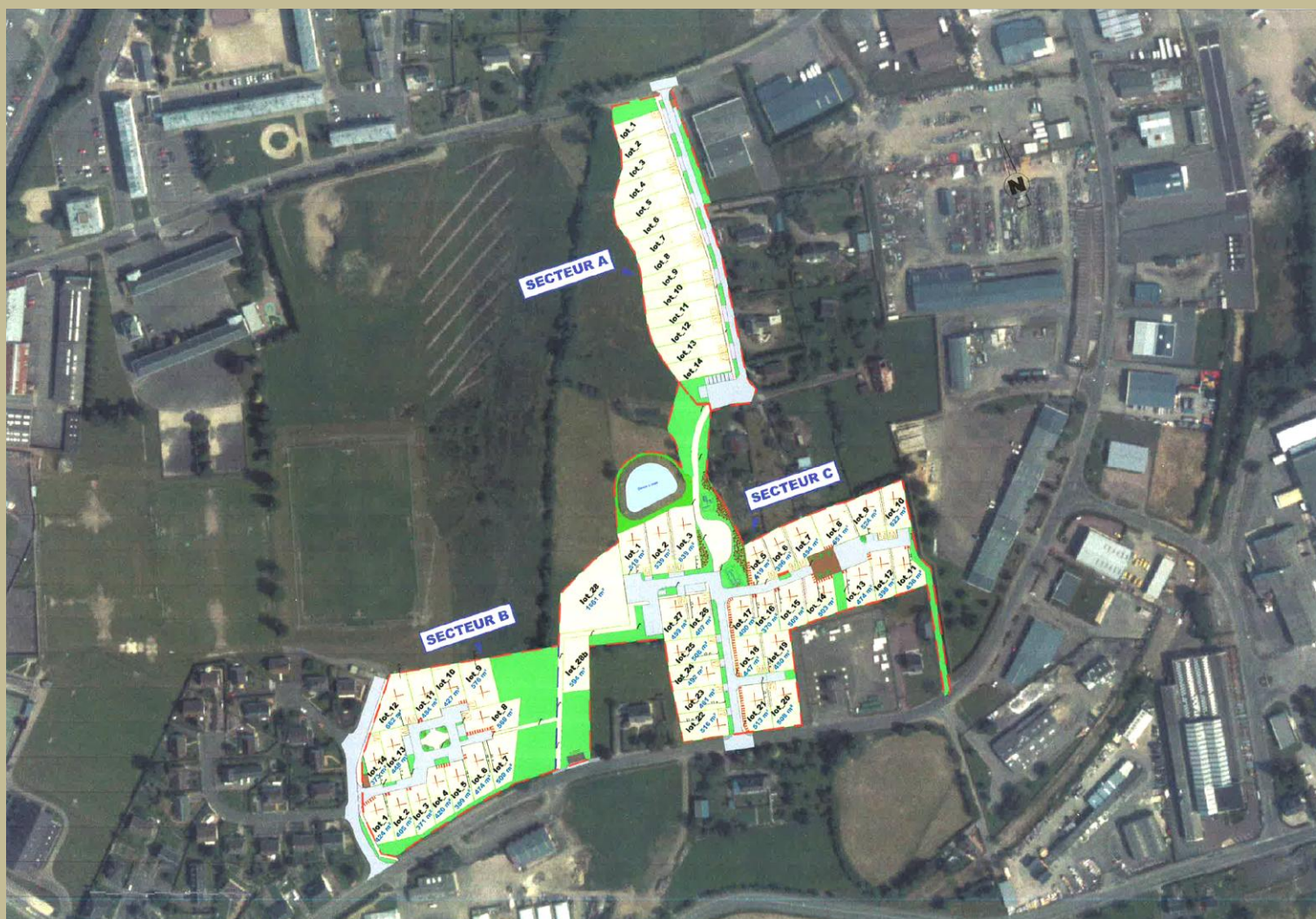
Le secteur de *La Mercerie* est un espace de 5 hectares composé de petits champs bocagers traversés par des ruisseaux situés entre la rue de la Mercerie et la rue de la Planche, voisin du complexe sportif Pierre Compte et du groupe scolaire Jean Moulin. C'est dans ce périmètre que la Ville de Vire a constitué, au fil des années, une réserve foncière.

Puis, elle a décidé de lancer sur ces terrains les études visant à réaliser un programme d'habitat mixant lots à bâtir libre de constructeur et maisons de ville construites par des aménageurs pour la location et/ou l'accession organisés autour de 3 hameaux d'habitat reliés entre eux par une coulée verte support à un cheminement piétonnier :

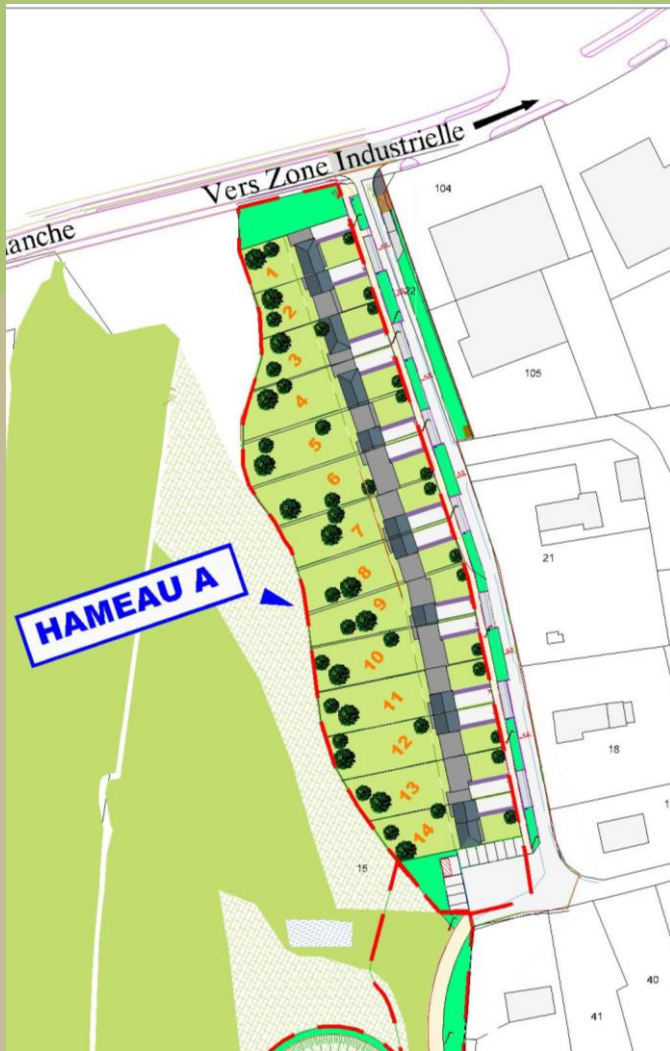
- **Au Nord**, desservi par la rue de la Planche et le chemin de la Glinière, le **Hameau A** destiné à recevoir 14 maisons construites par un aménageur. Les jardins de ces logements donneraient sur la coulée verte qui sert d'espace de transition avec les équipements du complexe sportif Pierre Compte.
- **Au Sud-Ouest**, desservi par la rue Dumont d'Urville, le **Hameau B**, composé de 14 lots libres de constructeurs, devrait accueillir des maisons de facture traditionnelle dans la continuité de celles situées sur le lotissement voisin. Cet espace serait organisé autour d'une placette centrale distribuée par une allée d'un gabarit réduit afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes.
- **Au Sud-Est**, desservi par la rue de la Mercerie, le **Hameau C** distribuerait 26 lots libres et un lot dédiés aux maisons de ville. Là aussi, la voirie serait traitée de manière à réduire la vitesse des automobiles en privilégiant le piéton et le cycliste. Ce secteur serait destiné à recevoir des constructions plus contemporaines dotées d'une architecture et de matériaux visant à minimiser la consommation énergétique.

Les travaux de voirie provisoire et de réseaux sont désormais achevés, laissant place désormais à la réalisation des constructions d'habitation.

Le Conseiller général, Maire de Vire,
Marc ANDREU SABATER



Zoom sur le hameau A



Lot 1	357 m ²	Lot 8	505 m ²
Lot 2	362 m ²	Lot 9	490 m ²
Lot 3	433 m ²	Lot 10	514 m ²
Lot 4	525 m ²	Lot 11	536 m ²
Lot 5	552 m ²	Lot 12	529 m ²
Lot 6	530 m ²	Lot 13	483 m ²
Lot 7	503 m ²	Lot 14	434 m ²

* superficie indicative



© Groupe Partelios



DESTINATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maisons de ville, maisons groupées construites par un aménageur
NOMBRE DE LOTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 lots
PORTEUR DE L'OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe PARTELIOS
CLOTURES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Haie bocagère obligatoire sur voie et clôture grillagée en retrait facultative ▪ Côté « prairie » : haie doublée d'un grillage à moutons
VOIRIE EN IMPASSE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une largeur réduite avec aménagement (chicanes) pour faciliter le respect de la zone 30 ▪ Cheminement piétons mais pas de liaison routière entre Secteurs A et B/C.

Plus de renseignements sur la location-accession et la réservation :
Groupe Partelios :
tél. 02 31 06 91 00

Réduire l'usage de l'auto



LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT RETENUS

DEPLACEMENTS :



- ▶ REDUIRE L'EMPLOI DE L'AUTOMOBILE
- ▶ MINIMISER LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL / DOMICILE-SERVICES DE LA VILLE
- ▶ DES ALLEES MIXTES SANS TROTTOIRS (VOIRIE PARTAGEE)



- ▶ PRIORITE AUX PIETONS ET AUX CYCLISTES AU SEIN DES HAMEAUX
- ▶ DES VOIES EN IMPASSE
- ▶ DES CHICANES POUR SECURISER LES ALLEES
- ▶ VITESSE LIMITEE A 30 KM/H



Protéger la coulée verte

Récupérer l'eau de pluie



Favoriser un entretien non mécanique des prairies voisines du lot A



ESPACES VERTS :



- ▶ PRESERVER ET VALORISER LES A TOUTS PAYSAGES DU SITE
- ▶ CONFORTER LE CADRE NATUREL EXISTANT DANS L'AMENAGEMENT A VENIR

Composter



Préserver la présence naturelle de l'eau

L'EAU :



- ▶ PRESERVER LA PRESENCE NATURELLE DE L'EAU SUR LE SITE
- ▶ PRIVILEGIER L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE ET LEUR RECUPERATION
- ▶ ECONOMISER L'EAU POTABLE

Collecte des QM centralisée par secteur



GESTION DES DECHETS :



- ▶ COLLECTE CENTRALISEE DES ORDURES MENAGERES
- ▶ COMPOSTAGE OBLIGATOIRE
- ▶ OPTIMISIER LE TRI



Privilégier les infiltrations des eaux de pluie

CONSTRUCTION :



- ▶ PRIVILEGIER L'HABITAT BASSE CONSOMMATION (RT 2012)
- ▶ FAVORISER L'ECO-CONSTRUCTION



Privilégier les infiltrations des eaux de pluie

Illustrations non contractuelles